

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 10 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Didier MOUSTIE, Maire.

Date de la convocation : jeudi 03 avril 2025

Présents :

Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOUAU, Sandra LIGNAU, Olivier ALLEMANDOU, Muriel DUCOURNAU, Hervé LATAILLADE, Jean-Marc DULUCQ, Michel RIVAL, Frédérique TALOU

Absents :

Emilie ROUX, Xavier DEMANGEON, Nathalie DARAGNES

Procurations :

Marie-Josée ESPEL a donné pouvoir à Sandrine LABORDE

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 11

Pouvoirs 1

Votants 12

N° DEL20250410-005**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif

Vu la délibération en date du 7 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024 pour les budgets de la commune.

Vu la présentation du budget principal en commission des finances réunie le 20 mars 2025.

BUDGET PRINCIPAL

Considérant le projet du budget primitif 2025 soumis au vote par chapitre se présente comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 013 214 €	1 485 180 €
Recettes	1 013 214 €	1 485 180 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

**ARTICLE 1 -**

D'adopter le budget primitif 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune des sections étant équilibrée en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**(montants en €)**

CHAPITRE (dépenses)	BP 2025
011 – Charges à caractère général	352 303
012 – Charges de personnel	394 100
014 – Atténuation de produits	0
65 – Autres charges gestion courante	96 218.61
66 – Charges financières	5 836.44
67 – Charges exceptionnelles	600
68- - Dotations aux amortissements	600.64
023 – Virement à la section d'investis.	161 299.40
Dépenses réelles	1 010 958.09
Dépenses d'ordre (042)	2 255.91
TOTAL GENERAL	1 013 214

CHAPITRE (recettes)	BP 2025
70 – Produits des services	49 170
73 – Impôts et taxes	458 304
74 – Dotations, et participations	186 159
75 – Autres produits gestion courante	48 061
76 – Produits financiers	70.60
77 – Produits exceptionnels	150
013 – Atténuations de charges	
Recettes d'ordre	
TOTAL	741 914.60
002 – Excédent de fonc. Antérieur	271 299.40
TOTAL GENERAL	1 013 214

SECTION D'INVESTISSEMENT**(montants en €)**

CHAPITRE (Dépenses)	BP 2025	CHAPITRE (recettes)	BP 2025
16 - Remboursement d'emprunts	69 725.89	001 excédent d'investissement reporté	1 221 013.14
204 Subventions d'équipement versés	111 199	10- dotations fonds divers	42 037.41
21- immobilisations corporelles	1 275 835.97	13 - subventions	30 155
041 Ecritures d'ordre (compte 204182)	28 419.14	041 Ecritures d'Ordre (compte 16878)	28 419.14
		040 Ecritures d'ordre (amortissements)	2 255.91
		021 virement de la section de fonctionnement	161 299.40
Total général	1 485 180	Total général	1 485 180

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

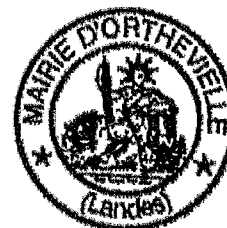
ID : 040-214002123-20250410-DEL20250410_005-BF



Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 10 avril 2025,

Le secrétaire de séance
Michel RIVAL



Le maire
Didier MOUSTIE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 040-214002123-20250410-DEL20250410_005-BF

